

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 94 (1943)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMMUNICATIONS

### Prix du charbon de bois utilisé comme carburant

Le Service fédéral du contrôle des prix a, dans ses prescriptions n° 565 A/42, du 17 septembre 1942, fixé les prix du charbon de bois aux différents stades de la production et du commerce. De ces prescriptions, nous ne retiendrons ici que les prix du charbon brut et ceux du produit prêt à l'emploi dans les gazogènes. Les qualités indiquées sont celles fixées officiellement par la « Section du bois ».

*Charbon de bois brut*, livré aux entreprises de manutention et aux revendeurs-grossistes par 10 tonnes, franco entreprise ou station ferroviaire de plaine :

qualité I . . . .	4240 fr.
» II . . . .	3740 »
» III . . . .	3575 »

*Charbon de bois manutentionné*, prêt à l'emploi dans les gazogènes, livré au consommateur :

- a) en wagons d'origine complets, franco station du destinataire : 52,50 à 60,50 fr. par 100 kg., suivant la qualité;
- b) en catégories de quantités, franco domicile du destinataire : 56,50 à 72 fr. par 100 kg., suivant la qualité et la quantité;
- c) marchandise prise aux stations distributrices (en paquets) : qualité I, 73 ct.; qualité II, 67 ct.; qualité III, 65 ct. par kilo.

## CHRONIQUE

### Confédération

**Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux.** Le 3 décembre 1942 s'est réunie à Zurich, sous la présidence de M. *Frey*, conseiller d'Etat à Lucerne, la conférence des chefs des départements forestiers cantonaux. Deux sujets importants étaient à l'ordre du jour : la gestion de nos forêts, si fortement mises à contribution depuis trois ans, et l'approvisionnement du pays en bois.

Après un exposé de M. *E. Hess*, inspecteur fédéral des forêts, la conférence a reconnu que, sans une gestion très intensive, nos boisés surexploités s'en iraient rapidement à la ruine. Il faut maintenant donner à l'inspecteur forestier la possibilité de diriger tous les travaux culturels dans les forêts publiques et dans les forêts privées les plus importantes. Pour cela, le développement du service forestier de plusieurs cantons s'avère nécessaire. La conférence a invité l'Inspection fédérale des forêts à prendre contact avec les cantons pour examiner de plus près les mesures à prendre.

Le chef de la section du bois de l'Office fédéral de guerre de l'industrie et du travail, M. *Petitmermet*, fit ensuite un exposé sur l'état

de notre approvisionnement en bois. La situation économique toujours plus précaire de notre pays nous oblige, d'une part, à favoriser davantage la production; d'autre part, à restreindre la consommation en appliquant plus strictement les mesures de rationnement. Il fut entre autres question de la cellulose fourragère, qui permet de compenser la pénurie d'avoine, et de fourrages concentrés et dont on étudie la fabrication en Suisse. On fit remarquer que la forêt était arrivée au bout de ses possibilités et que la matière première nécessaire devrait être prélevée sur les contingents imposés aux cantons, en particulier par une réduction de la consommation du bois de râperie.

**Le nouveau comité directeur de l'Association suisse d'économie forestière.** Le conseil d'administration de l'Association suisse d'économie forestière, réélu par l'assemblée générale du 5 novembre, a constitué comme suit le comité directeur de l'association pour la prochaine période de trois ans :

MM. *F. von Erlach*, conservateur des forêts, à Berne, président

*M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts, à Berne, vice-président

*A. Bæriswyl*, conseiller d'Etat, à Fribourg

*H. Gschwind*, conseiller d'Etat, à Liestal

*F. Grivaz*, inspecteur cantonal des forêts, à Lausanne

*H. Jenny*, inspecteur des forêts, à Coire

*R. Lieb*, conseiller d'Etat, à Schaffhouse.

### Cantons.

**Lucerne.** L'Association forestière du canton de Lucerne a eu son assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> décembre, à Lucerne, sous la présidence de M. C. Menz, gérant forestier à Willisau. Parmi les sujets traités, citons la question de la *revision de la loi cantonale sur les forêts* de 1875. MM. Spieler, inspecteur cantonal des forêts, et Isenegger, inspecteur d'arrondissement, rappelèrent que, voilà bientôt dix ans, le personnel forestier cantonal avait mis sur pied un projet pour cette revision de la loi. Ce projet prévoit, en particulier, la réorganisation du personnel des préposés forestiers. — Tous deux exprimèrent l'espoir de voir bientôt se réaliser la revision proposée. Puisse-t-il en être ainsi !

---

### BIBLIOGRAPHIE

---

*H. Tanner* : **Schweizerischer Forstkalender 1943**. Editeurs : Huber & C<sup>ie</sup>, à Frauenfeld. Prix : 4,20 fr.

Cet agenda forestier, que connaissent tous les sylviculteurs de la Suisse allemande, ainsi que de nombreux propriétaires de forêts, en est à sa 38<sup>me</sup> année d'existence. Ainsi que nous l'écrivions ici-même, l'an dernier, son nouveau rédacteur, M. *H. Tanner*, inspecteur cantonal des forêts de St-Gall, a